

GUIDE SANITAIRE ANIMATION



Guide de recommandations de sécurité sanitaire pour l'organisation, l'animation et le déroulé de l'atelier « La Fresque du Climat » en période de pandémie COVID-19.

PREAMBULE

Il est de la responsabilité de chacun et chacune d'entre nous de contribuer aux efforts visant à éviter la propagation de l'infection COVID-19.

Il s'agit pour l'association La Fresque du Climat de mettre en œuvre les moyens à sa disposition permettant d'assurer la sécurité sanitaire de ses animateurs et animatrices et des participants, lors de ses ateliers en présentiel.

Ce Guide a pour objectif de permettre la reprise des ateliers "La Fresque du Climat" en présentiel et l'adaptation de ces ateliers dans le contexte du COVID-19.

Ce Guide, non exhaustif, se base notamment sur les préconisations du Gouvernement et les informations connues au moment de sa publication.

Ce document est un résumé à l'attention des animateurs. Une version longue détaillant les dispositions est accessible à cette adresse.

Version du 16/06/2020

Ces dispositions sont valables jusqu'à nouvel ordre et pourront évoluer, être mises à jour ou être complétées par l'association La Fresque du Climat exclusivement, selon l'évolution de la situation sanitaire et des mesures officielles.

Association La Fresque du Climat

64 rue Sauffroy

75017 Paris

(+33) 7 52 10 59 44



TABLE DES MATIERES

Préambule.....	1
Résumé : Guide d'organisation des ateliers de la Fresque du Climat en présentiel en période de contraintes sanitaires.....	4
Avant le jour de l'atelier.....	4
Au début de l'atelier.....	4
Pendant l'atelier.....	4
Après l'atelier.....	5
Affiche « officielle » des Gestes barrières.....	6
Version longue : Guide d'organisation des ateliers de la Fresque du Climat en présentiel en période de contraintes sanitaires.....	7
I. À QUI EST DESTINÉ CE GUIDE ?.....	7
A. Ateliers organisés sous l'égide de l'association La Fresque du Climat.....	7
B. Ateliers organisés en dehors de l'association La Fresque du Climat.....	7
II. DÉCISIONNAIRES ET RÉFÉRENT COVID-19.....	7
A. Désignation des décisionnaires dans ce dispositif Covid-19 au sein de l'association La Fresque du Climat.....	7
B. Désignation d'un Référent Covid-19 au sein de l'association La Fresque du Climat	8
C. Questions juridiques.....	8
III. EXIGENCES CONCERNANT LE LIEU.....	8
A. Critères de choix d'un lieu pouvant accueillir un atelier.....	8
B. Conditions d'aération du lieu pouvant accueillir un atelier.....	9
C. Taille du lieu pouvant accueillir un atelier.....	10
IV. CONSIGNES CONCERNANT LE MATÉRIEL.....	10
A. Matériel recommandé par l'association La Fresque du Climat pour les ateliers organisés sous son égide.....	10
B. Ateliers organisés en dehors de l'association La Fresque du Climat.....	10
V. CONSIGNES SPÉCIFIQUES POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN PLACE DE L'ATELIER.....	10
A. AVANT L'ATELIER.....	10
B. MISE EN PLACE DE L'ATELIER.....	11



VI. CONSIGNES SPÉCIFIQUES POUR L'ANIMATION DE L'ATELIER ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LA FRESQUE DU CLIMAT	11
A. Au début de l'atelier	11
B. Pendant l'atelier	12
C. Après l'atelier	12
VII. CONSIGNES SPÉCIFIQUES POUR LE RANGEMENT DE L'ATELIER ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LA FRESQUE DU CLIMAT	13
RESSOURCES	14
Textes de références	14
Autres textes consultés	14
ANNEXES	16
A. Les gestes barrières	16
B. Le Masque.....	17
1. Niveau de protection du masque	17
2. Porter un masque pour mieux nous protéger	18
3. Aide au choix d'un masque	19

RESUME : GUIDE D'ORGANISATION DES ATELIERS DE LA FRESQUE DU CLIMAT EN PRESENTIEL EN PERIODE DE CONTRAINTES SANITAIRES.



Dans un esprit de devoir citoyen de prévention pour les animateurs et participants à la Fresque du Climat, l'association a élaboré ce document pour vous guider dans l'organisation des ateliers et formations en présentiel au cours des mois à venir.

AVANT LE JOUR DE L'ATELIER

- Si possible, faites plastifier vos jeux de cartes et désinfectez-les avec une solution désinfectante (vinaigre blanc, solution hydroalcoolique). Si vos jeux de cartes ne sont pas plastifiés, il faut vous assurer de les avoir laissées sans aucun contact pendant au moins 3 jours. De même, vous devez désinfecter les feutres.
- Envoyez un mail aux participants pour leur indiquer l'obligation de venir muni d'un masque, et si possible de leur propre bouteille de gel hydroalcoolique.
- Prévoir d'avoir quelques masques et une bouteille de gel hydroalcoolique pour les participants le jour de l'atelier.
- Imprimez une ou plusieurs affiches 'officielles' sur feuille A4 présentant les gestes barrières. Vous la retrouverez en fin de ce document ou [ici](#) en qualité supérieure.
- Option : Prévoir un rouleau de scotch (cf infra).

AU DEBUT DE L'ATELIER

- Accueillez chacun des participants pour vérifier qu'ils arrivent avec un masque.
- Notez le nom et prénom.
- Demandez-leur de se laver les mains avec du gel hydroalcoolique en utilisant le leur ou celui que vous fournirez.
- Une fois que tout le monde est arrivé, rappelez-leur les règles de fonctionnement qui sont présentées dans la section suivante. Complétez en rappelant les gestes barrières.
- Option : Chaque participant se met un bout de scotch sur le pouce et un autre sur l'index d'une main qui serviront à la manipulation des cartes. Expliquer aux participants que cette manœuvre doit freiner le réflexe de se toucher le visage et donc de contaminer les cartes.

PENDANT L'ATELIER

Phase de réflexion

- Les participants se répartissent autour de la table en essayant de respecter l'espace d'un mètre entre chacun. Une fois leur place choisie, ils réduisent au minimum les déplacements pour pouvoir respecter la distanciation autant que possible. Le port du



masque permet de ne pas être trop strict sur cette disposition, les mesures « masque » et « distanciation » ayant le même résultat.

- L'animateur distribue les cartes pour chaque paquet.
- Option : Chaque participant manipule les cartes seulement avec le pouce et l'index portant du scotch.
- Demander aux participants de se laver les mains à la fin de la phase de réflexion.

Phase de créativité

- Chaque participant n'utilise qu'un seul feutre pour tout l'atelier.
- Demander aux participants de se laver les mains à la fin de la phase de créativité.

Phase de débrief

- Rassemblement des participants qui prennent une place respectant la distanciation : s'organiser en cercle par exemple.
- Demander aux participants de se laver les mains à la fin de la phase de débrief.

APRES L'ATELIER

- L'animateur se lave les mains avec le gel hydroalcoolique avant de récupérer les cartes.
- Aérer la pièce autant que possible.
- Ramasser le papier recouvrant les tables et le jeter immédiatement.
- Désinfecter les cartes si elles sont plastifiées. Si elles ne sont pas plastifiées, les placer dans un endroit sans aucun contact pendant 3 jours.
- Désinfecter les feutres.

AFFICHE « OFFICIELLE » DES GESTES BARRIERES



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée
et en présence d'élèves pour les personnels



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

W-0314-001-2003 - 20 mars 2020

VERSION LONGUE : GUIDE D'ORGANISATION DES ATELIERS DE LA FRESQUE DU CLIMAT EN PRESENTIEL EN PERIODE DE CONTRAINTES SANITAIRES.



I. À QUI EST DESTINÉ CE GUIDE ?

A. Ateliers organisés sous l'égide de l'association La Fresque du Climat

Pour les ateliers "La Fresque du Climat" en présentiel organisés sous l'égide de l'association La Fresque du Climat, ce Guide a valeur **obligatoire**.

Par conséquent, au cours de ces ateliers, les animateurs et les animatrices désignés ou retenus par l'association, devront veiller à mettre en place, respecter et faire respecter les dispositions prévues dans le présent Guide.

Si ces animateurs et ces animatrices se trouvent confrontés à un cas de force majeure ou à un cas non-prévu dans ce Guide, il conviendra alors d'en référer dans les meilleurs délais à l'association la Fresque du Climat, laquelle sera seule habilitée à prendre les décisions qui s'imposent.

B. Ateliers organisés en dehors de l'association La Fresque du Climat

Le jeu de La Fresque du Climat étant sous licence Creative Commons BY-NC-ND, à l'heure actuelle, toute personne ou organisation peut organiser un atelier "La Fresque du Climat" en respectant certaines conditions. [Voir ici : <https://fresqueduclimat.org/licence/>]

Pour les ateliers "La Fresque du Climat" en présentiel organisés en dehors de l'association La Fresque du Climat, ce Guide a une valeur **indicative**.

Par conséquent, les personnes ou organisations mettant en place des ateliers "La Fresque du Climat" pourront s'appuyer sur les préconisations de ce Guide. Mais il leur appartient d'évaluer leur capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires, sous leur responsabilité.

II. DÉCISIONNAIRES ET RÉFÉRENT COVID-19

A. Désignation des décisionnaires dans ce dispositif Covid-19 au sein de l'association La Fresque du Climat

De par leurs fonctions respectives et le mandat éventuel dont certains peuvent se prévaloir, le Président de l'association, les membres de son Conseil d'administration et le Directeur peuvent voir leurs responsabilités engagées.

Il convient de désigner la ou les personnes qui recevront mandat et auront donc autorité pour statuer sur :

- les points stratégiques soulevés par le dispositif décrit dans ce Guide ;
- les points opérationnels soulevés par le dispositif décrit dans ce Guide.



Cédric Ringenbach, Président et Directeur de l'association par intérim, est désigné comme mandataire de ce rôle de Décisionnaire.

B. Désignation d'un Référent Covid-19 au sein de l'association La Fresque du Climat

Au sein de l'équipe des Permanents, une personne sera désignée comme Référent Covid-19.

Son rôle de Référent Covid-19 sera de :

- centraliser les demandes d'information et les besoins d'assistance afin de les remonter au Bureau ou aux personnes décisionnaires désignées à cet effet ;
- répondre aux sollicitations ;
- centraliser les anomalies, spécificités, points d'amélioration, bugs, etc. dans la mise en application du Guide.

Pierre Desaint-Denis, stagiaire au poste de Responsable partenariats, est désigné comme mandataire de ce rôle de Référent jusqu'au 15 août 2020. Ce mandat sera transmis au stagiaire remplaçant.

C. Questions juridiques

L'organisateur d'un atelier est responsable des conditions d'organisation.

L'organisateur d'un atelier est astreint à une obligation de moyens et non de résultat. Sa responsabilité pénale ne pourra donc être engagée que s'il n'a pas mis les moyens en œuvre pour éviter la propagation du COVID-19 au cours de l'atelier.

Cette obligation de moyens est matérialisée par les préconisations indiquées dans ce guide.

III. EXIGENCES CONCERNANT LE LIEU

A. Critères de choix d'un lieu pouvant accueillir un atelier

Les ateliers "La Fresque du Climat" étant majoritairement organisés dans des lieux d'accueil variés, il est impératif de connaître le dispositif Santé-Sécurité Covid-19 prévu et mis en place dans ces lieux.

Ce dispositif Santé-Sécurité est décrit dans plusieurs documents, parmi lesquels :

- le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels) qui fait l'objet d'une obligation légale d'affichage ;
- le PCA (Plan de Continuité d'Activité) ;
- les consignes de sécurité sanitaire Covid-19 affichées ;
- enfin, il y a bien sûr les consignes de sécurité habituelles.



Connaître ces dispositions permet notamment aux animateurs et aux animatrices de connaître la procédure à suivre en cas de suspicion d'une personne symptomatique parmi les participants.

L'ensemble de ces documents permettra aux animateurs et animatrices d'ajuster les dispositions prévues au présent Guide, dans le cas où le lieu d'accueil a déjà prévu des dispositions similaires.

ATTENTION :

Dans tous les cas, les animateurs et animatrices devront **impérativement retenir et appliquer les dispositions les plus protectrices !**

Dans le doute, il faut contacter le Référent Covid-19.

Il convient donc que les animateurs et animatrices se renseignent au préalable auprès du lieu d'accueil, avant d'y organiser un atelier "La Fresque du Climat".

Pour connaître les dispositions prises par le lieu d'accueil, il revient à l'organisateur ou l'organisatrice de l'atelier "La Fresque du Climat" d'en faire la demande auprès de la direction ou du gestionnaire du lieu.

Si dans le lieu d'accueil envisagé, le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels) n'est pas affiché de manière visible, si la direction ou le gestionnaire du lieu ne vous donne pas de réponse satisfaisante sur les consignes Covid-19 s'appliquant dans ces locaux, **l'association La Fresque du Climat considère que les conditions de sécurité sanitaire Covid-19 ne sont pas garanties et que ce lieu ne peut accueillir un atelier "La Fresque du Climat" organisé en son nom.**

B. Conditions d'aération du lieu pouvant accueillir un atelier

Selon l'Avis du Haut Conseil de la Santé Publique en date du 24 avril 2020 :

"En l'état des connaissances actuelles, il n'est pas possible de fournir des recommandations liées au risque de contamination par l'air extérieur (rejet d'air vicié et/ou ouverture des fenêtres).

Les recommandations portent sur le fonctionnement correct de la ventilation des pièces et locaux d'établissements recevant du public et sur une sur-ventilation (aération) par ouverture d'ouvrants des pièces à plusieurs moments de la journée, en l'absence de présence humaine".

Les animateurs et animatrices devront vérifier ces éléments auprès de la direction ou du gestionnaire du lieu d'accueil, préalablement à l'organisation d'un atelier.

Selon la dimension de la salle et les consignes du lieu d'accueil, il est laissé à l'appréciation de l'animateur ou de l'animatrice de créer ou pas une aération, de couper ou pas la climatisation, etc.



C. Taille du lieu pouvant accueillir un atelier

L'animateur ou l'animatrice devra impérativement s'assurer que la taille du lieu (et de la table !) permet bien la séparation d'1 mètre entre les personnes.

Dans le cas contraire, il faudra :

- chercher un autre lieu d'accueil ;
- ou diminuer le nombre de participants.

IV. CONSIGNES CONCERNANT LE MATÉRIEL

A. Matériel recommandé par l'association La Fresque du Climat pour les ateliers organisés sous son égide

L'association La Fresque du Climat mettra à disposition des animateurs et animatrices, dans les locaux de Bright City, le matériel suivant, pendant tout le temps de la pandémie de Covid-19 :

- du gel hydroalcoolique ;
- des jeux de cartes de la Fresque du Climat plastifiées ;
- des feutres et des crayons ;
- des rouleaux de papier ;
- des poubelles ou des sacs poubelles ;
- des affiches d'information Covid-19 du Gouvernement plastifiées ;
- du scotch / punaises.

Pour les fresques organisées en régions, il est recommandé aux animateurs et animatrices d'avoir ce matériel à disposition.

B. Ateliers organisés en dehors de l'association La Fresque du Climat

Les organisateurs d'ateliers "La Fresque du Climat" à titre privé pourront se référer à la section ci-dessus à titre indicatif.

V. CONSIGNES SPÉCIFIQUES POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN PLACE DE L'ATELIER

A. AVANT L'ATELIER

1. Recueil d'informations auprès du lieu d'accueil de l'atelier

L'organisateur ou l'animateur doit avoir confirmation par le lieu d'accueil des éléments suivants :

- un dispositif Santé-Sécurité Covid-19 suffisant est bien mis en place dans ces lieux (cf Partie IV) ;
- la configuration de la salle (cf Partie IV).



2. Communication avec les participants à l'atelier

Les emails de confirmation d'inscription et de rappel de l'atelier devront mentionner que :

- l'association La Fresque du Climat met en œuvre les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité sanitaire des participants à l'atelier ;
- les participants doivent venir avec un masque ;
- l'association La Fresque du Climat se réserve le droit de refuser l'accès à l'atelier si l'animateur juge que les conditions de sécurité sanitaire ne sont pas remplies. Dans ce cas, un remboursement sera effectué.

B. MISE EN PLACE DE L'ATELIER

L'animateur ou l'animatrice doit :

- si possible, aérer la salle en arrivant ;
- enlever toutes les chaises autour de la table ;
- prévoir une table ou un endroit où les participants pourront déposer leurs effets personnels ;
- prévoir une table où les participants ayant une gourde ou une bouteille d'eau individuelle pourront la poser et venir les chercher, sans avoir à fouiller dans leur sac ;
- prévoir une table à proximité de la porte d'entrée sur laquelle seront posés le gel hydroalcoolique, le produit désinfectant pour les surfaces, les serviettes en papier ;
- ne pas poser le sac poubelle à proximité des participants et des produits sanitaires ;
- mettre bien en vue l'affiche d'information sur les gestes barrières (préalablement plastifiée) ;
- étaler la feuille de papier sur laquelle les cartes seront disposées et essayer de bien la scotcher à la table pour éviter qu'elle ne bouge pendant le jeu et donc les manipulations ;
- déposer les lots de cartes sur un coin de table à distance des participants ;
- laisser la porte d'entrée ouverte pour limiter le nombre de manipulations ;

VI. CONSIGNES SPÉCIFIQUES POUR L'ANIMATION DE L'ATELIER ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LA FRESQUE DU CLIMAT

Le port du masque (ou de la visière), pour soi comme pour les participants, est laissé à l'appréciation de l'animateur ou de l'animatrice.

Permettre ou pas aux participants de bouger autour de la table (dans le respect du mètre de distanciation) est laissé à l'appréciation de l'animateur ou de l'animatrice.

L'animateur ou l'animatrice doit :

A. Au début de l'atelier

- Accueillir chacun des participants pour vérifier qu'ils arrivent avec un masque.



- Leur demander de se laver les mains avec du gel hydroalcoolique en utilisant le leur ou celui que vous fournirez.
- Une fois que tout le monde est arrivé, leur rappeler les règles de fonctionnement qui sont présentées dans la section suivante. Compléter en rappelant les gestes barrières.
- Option : Chaque participant se met un bout de scotch sur le pouce et un autre sur l'index d'une main qui serviront à la manipulation des cartes. Expliquer aux participants que cette manœuvre doit freiner le réflexe de se toucher le visage et donc de contaminer les cartes.

B. Pendant l'atelier

Phase de réflexion :

- Les participants se répartissent autour de la table en essayant de respecter l'espace d'un mètre entre chacun. Une fois leur place choisie, ils réduisent au minimum les déplacements pour pouvoir respecter la distanciation autant que possible. Le port du masque permet de ne pas être trop strict sur cette disposition, les mesures « masque » et « distanciation » ayant le même résultat.
- L'animateur distribue les cartes pour chaque paquet.
- Option : Chaque participant manipule les cartes seulement avec le pouce et l'index portant du scotch.
- Demander aux participants de se laver les mains à la fin de la phase de réflexion.

Phase de créativité :

- Chaque participant n'utilise qu'un seul feutre pour tout l'atelier.
- Demander aux participants de se laver les mains à la fin de la phase de créativité.

Phase de débrief :

- Rassemblement des participants qui prennent une place respectant la distanciation: s'organiser en cercle par exemple.
- Demander aux participants de se laver les mains à la fin de la phase de debrief.

C. Après l'atelier

- L'animateur se lave les mains avec le gel hydroalcoolique avant de récupérer les cartes.
- Aérer la pièce autant que possible.
- Ramasser le papier recouvrant les tables et le jeter immédiatement.
- Désinfecter les cartes si elles sont plastifiées. Si elles ne sont pas plastifiées, les placer dans un endroit sans aucun contact pendant 3 jours.
- Désinfecter les feutres.

VII. CONSIGNES SPÉCIFIQUES POUR LE RANGEMENT DE L'ATELIER ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LA FRESQUE DU CLIMAT



L'animateur ou l'animatrice doit :

- veiller à ce que la sortie des participants respecte la distance d'1 mètre;
- aérer la pièce si possible ;
- désinfecter les cartes plastifiées et les feutres avec le produit adapté ;
- désinfecter le flacon de gel hydroalcoolique ;
- désinfecter la poignée de porte si besoin ;
- remettre la salle dans sa disposition d'origine (sauf consigne contraire du lieu d'accueil) ;
- ranger l'affiche d'information "Gestes barrières" ;
- jeter les post-it et la feuille de papier de jeu ;
- refermer le sac poubelle ;
- entre temps le produit désinfectant sur les cartes a eu le temps de sécher, sinon l'essuyer avec une serviette en papier (attention à la moisissure des cartes si elles sont mal séchées !).

RESSOURCES



TEXTES DE REFERENCES

- Avis du Haut Conseil de la Santé publique du 24 avril 2020 : "Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2"
- Communication du Gouvernement - FAQ Les différents types de masques
- Ministère des Solidarités et de la Santé - Recommandations d'utilisation des masques faciaux dans le contexte d'un processus progressif de déconfinement

AUTRES TEXTES CONSULTÉS

- OMS - Getting your workplace ready for COVID-19 du 3 mars 2020
- European Agency for Safety and Health at Work - COVID-19 : Back to the workplace (Adapting workplaces and protecting workers)
- INRS - 11 points clés pour bien reprendre l'activité
- Editions Législatives - Réussir son protocole de déconfinement (HSE) du 5 mai 2020
- eurogip - Covid-19 et Santé-Sécurité au travail "*Exemples de lignes directrices et de bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail dans un contexte de continuité ou de reprise d'activités*" d'Avril 2020
- Académie Nationale de Médecine - Mesures sanitaires pour la réouverture des écoles, collèges, lycées et crèches du 23 avril 2020
- Contribution de l'AMF (Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité) à la préparation du déconfinement du 21 avril 2020
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Protocole sanitaire "*Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées*"
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Protocole sanitaire "*Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires*"
- Sénat (GT Enseignement scolaire) - Préconisations du Groupe de travail relatives aux modalités du retour des élèves en classe du 25 avril 2020
- Ministère du Travail - Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés du 9 mai 2020
- Ministère du Travail - Reprise de l'accueil en formation "*Recommandations et conseils à destination des acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue*" du 15 mai 2020
- Fédération de la Formation Professionnelle et Synlofdes - Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du COVID-19
- Note du Conseil scientifique COVID-19 - Enfants, écoles et environnement familial dans le contexte de la crise COVID-19

- SYNTEC - Guide de recommandations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités dans le contexte de pandémie de COVID-19
- OPPBTP - Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19



ANNEXES



A. LES GESTES BARRIERES



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée
et en présence d'élèves pour les personnels



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)



B. LE MASQUE

1. Niveau de protection du masque

Protégeons-nous, portons tous des masques



Attention, le masque ne remplace pas les gestes barrières. Il ajoute une barrière physique lorsque vous êtes en contact avec d'autres personnes.

2. Porter un masque pour mieux nous protéger



COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER

-  Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré
-  Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières
-  Couvrir le nez et la bouche
-  Une fois posé, ne plus le toucher
-  /  Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

16 0378 - 04/11/2020 - 00 04/11/2020

**TABLEAU DES CORRESPONDANCES,
NORMES ADMISES POUR L'IMPORTATION DE MASQUES DE PROTECTION
PENDANT LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19**

Type d'équipements de protection individuelle	Norme harmonisée européenne / Classe de protection	Normes étrangères / Classe de protection
Masques à usage médical («masques chirurgicaux»)	Norme EN 14683:2019 (types I, II, et I+R)	Type I: ASTM F2100-19 level 1 ou YY/T 0969-2013 ou YY 0469-2011 Type I+R: ASTM F2100-19 level 2 et ASTM F2100-19 level 3
Masques de protection respiratoires à usage médical (FFP2)	Norme EN 149+A1:2009 -Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants contre les particules - Exigences, essais, marquage- / (FFP2)	Norme américaine NIOSH 42 CFR 84.4095 ainsi que P95 et R95 Norme chinoise GB2626-2006/N95 ainsi que N95 Norme australienne et néozélandaise AS/NZS 1716:2012/P2 Norme brésilienne ABNT/NBR 15388:2010/FFP2 Norme médicale NOM-115-2009/N95 ainsi que P95, R95 Norme japonaise Japan JFEILW-Notification 2-4, 2018/05.2 ainsi que DL2 Norme coréenne K800L - 2017-447 th classe
Équipements de protection individuelle hors usage médical : masque de protection (FFP2)	NF EN 149 : 2001+A1:2009 -Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants contre les particules - Exigences, essais, marquage- / (FFP2)	Norme américaine NIOSH 42 CFR 84.4095, ainsi que H100, P99, F100, R99, R100 Norme chinoise GB2626-2006/KN100 ainsi que KP100 Norme australienne et néozélandaise AS/NZS 1716:2012/P3 Norme médicale NOM-115-2009/R99, ainsi que N100, P99, F100, R99, R100 Norme japonaise Japan JFEILW-Notification 2-4, 2018/05.3 ainsi que DL3 Norme brésilienne ABNT/NBR 15388:2010/FFP3

Attention : une protection revendiquée doit être prouvée !

- Tout masque dont la fiche technique n'est conforme à aucune des normes précitées ne générera pas la protection recherchée ;
- Toute revendication non justifiée par une attestation de conformité aux normes en vigueur peut être interprétée comme une tentative d'escroquerie ;
- Ne pas confondre une protection anti-pollution avec une protection contre les virus (cette dernière est fréquente, notamment avec les masques destinés aux cyclistes urbains).

